

**SEANCE DU 15 FEVRIER 2022****N°DEL.2022/02/02**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

**L'an deux mille vingt-deux**, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Saint-Romain (rue Saint-Romain) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2022

**OBJET** : Remplacement d'un membre du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)

M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Maire	Présent	
Mme Patricia <b>SCHNEEBERGER-REIGNIER</b> , 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Présente	
M. Laurent <b>NOËL</b> , 2 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent	
Mme Anne-George <b>SENAMAUD</b> , 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente	
M. Olivier <b>JONET</b> , 4 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent	
Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , 5 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente	
M. Christian <b>BONNEAU</b>	Présent	
Mme Thomas <b>CHAZAI</b>	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian <b>LAVERGNE</b>	Présent	
M. Dominique <b>ROBERT</b>	Présent	
Mme Corinne <b>SPIGARIOL-BACQUEY</b>	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne <b>MARQUILLE-MIRAMBET</b>	Présente	
Mme Gwenaëlle <b>MACHADO</b>	Présente	
M. Edouard <b>HESPEL</b>	Présent	
Mme Sandra <b>LABONNE</b>	Présente	
M. Philippe <b>DESNANOT</b>	Présent	
Mme Sylvie <b>PANCHOUT</b>	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b>	Présente	
M. Stéphane <b>NICOLAS</b>	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUBOURG-BOUNADER

A la suite de la démission de Madame Stéphanie DUBERGA, le Maire fait part aux de la nécessité de modifier les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En effet, l'article R. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) dispose que « *Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés* ».

Le Maire propose le remplacement de Madame Stéphanie DUBERGA par Madame Véronique DUBOURG-BOUNADER issue du groupe « Unis pour Sauveterre ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DECIDE**

- **DE REMPLACER** Madame Stéphanie DUBERGA par Madame Véronique DUBOURG-BOUNADER au sein du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes : pour	19
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Le Maire,



Christophe MIQUEU